

COMMUNE DE CUBIÈRES
48190 CUBIÈRES

Séance du
22 juillet 2025

Objet : Approbation du procès-verbal du
1^{er} juillet 2025

Date de convocation : 17/07/2025
Date d'affichage : 17/07/2025

Membres afférents au Conseil : 10
Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Le mardi 15 avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures et trente minutes, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le maire, Stephan MASSADOR.

Date convocation : 17/07/2025

Présents (9) : Monsieur MASSADOR Stephan, Monsieur LAURENT Christian, Monsieur FOLCHER Joël, Monsieur BARGETON Pierre, Monsieur COULET Joël, Monsieur FLOURET Bruno, Madame REBOUL Martine, Madame RIBIERE Valérie, Monsieur ROCHER Claude.

Absents (1) : Monsieur N'DIAYE Julien.

Madame Martine REBOUL a été élue secrétaire de séance.

VU le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 1^{er} juillet 2025 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal du conseil du mardi 1^{er} juillet 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du mardi 1^{er} juillet 2025.

Ainsi fait et délibéré le 22 juillet 2025.

La secrétaire de séance,
Martine REBOUL



Le Maire,
Stéphan MASSADOR



COMMUNE DE CUBIÈRES

48190 CUBIÈRES

Date de convocation : 23/06/2025
Membres présents :

Membres afférents au Conseil : 10
9 Membres qui ont voté : 10

Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025 à vingt heures et trente minutes

Le mardi 1^{er} juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, MASSADOR Stéphan.

Date convocation : 23/06/2025

Présents (08) : Monsieur MASSADOR Stéphan, Monsieur LAURENT Christian, Monsieur FOLCHER Joël, Monsieur BARGETON Pierre, Monsieur COULET Joël, Monsieur FLOURET Bruno, Monsieur N'DIAYE Julien, Mme RIBIERE Valérie, Monsieur ROCHER Claude.

Absents Excusés (01) : Mme REBOUL Martine représentée par Mr MASSADOR Stéphan.

Secrétaire de séance : Madame Ribière Valérie

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

- Approbation procès-verbal de la réunion du conseil du 15 avril 2025
- Décision modificative n°1 Budget Principal
- Décision modificative n°1 Budget Eau et Assainissement
- Convention de mise en place du logiciel métier
- Achat de fournitures de bureau : ordinateur, écrans, portable...
- Répartition des sièges à la communauté de communes
- Devis relève compteurs, suivi et alerte
- Devis Bodet campanaire
- Questions diverses : nouvelle locataire au 15 août 2025, salle des fêtes Pomaret, candidatures secrétariat de mairie...

• **Convention de mise en place du logiciel métier – Délibération n° 14-2025**

Monsieur le Maire, nous informe qu'il faudrait envisager de changer le logiciel métier, de fonctionnement et de gestion du secrétariat de Mairie.

Nous utilisons depuis plusieurs années le logiciel Berger Levraut.

Monsieur BARGETON Pierre nous présente le logiciel AGEDI qui serait beaucoup plus complet et adapté aux divers besoins de la Mairie (Facturation d'eau, logiciel de numérisation et gestion des cimetières, bulletins de paies, facturations diverses, envoi de mandats, signature électronique, formations distancielles...)

Pour réaliser un devis des plus précis, il restera à sélectionner les options utiles à la gestion de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la décision de changer de logiciel métier pour le secrétariat Mairie, et demande de faire réaliser un devis adapté aux besoins de la commune.

• **Affectation des résultats 2024 – Délibération n° 15-2025**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2024 aux budgets primitifs 2025, initialement mal affectés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le l'affection des résultats 2024.

- **Décision modificative n°1 Budget Principal – Délibération n° 16-2025**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur des modification à prévoir au niveau des dépenses du reste à réaliser.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents , le Conseil Municipal approuve la décision de modification du budget principal.

- **Décision modificative n°1 Budget Eau et Assainissement – Délibération n° 17-2025**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur des modification à prévoir au niveau du budget eau et assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents , le Conseil Municipal approuve la décision de modification du budget eau et assainissement.

- **Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Mont-Lozère dans le cadre d'un accord local – Délibération n° 18-2025**

Monsieur le Maire, nous informe qu'a la demande de l'AMF, nous devons nous prononcer sur le choix de la répartition des sièges à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal fait le choix le l'accord local, pour que la Commune de Cubières puisse obtenir deux sièges au sein de la communauté de communes.

- **Renouvellement du matériel informatique – Délibération n° 19-2025**

Monsieur le Maire,nous présente trois devis réalisés en vu du renouvellement des fournitures bureautique du secrétariat de Mairie.

Un écran , une centrale, un support d'écran , et un PC portable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la décision de changer le matériel bureautique et retient le devis du magasin DoubleClik pour un total de 2216,28 euros.

- **Remplacement du tintement de l'église de Pomaret – Délibération n° 20-2025**

Monsieur le Maire nous fait part de deux devis de Bodet Campanaire de réparations à envisager pour le clocher de l'église de Cubières :le moteur de volet qui ne fonctionne plus et pour le clocher l'église de Pomaret: le moteur du marteau à changer.

Devis d'environ 3000 euros par clocher.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de reporter cette décision au prochain Conseil.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal. 15 avril 2025 – Délibération n°21-2025**

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2025 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal après lecture,de se prononcer sur le procès-verbal du 15 avril 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents , le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril deux mille vingt cinq à 20h30.

Questions diverses

• **Devis relève compteurs, suivi et alerte**

Monsieur le Maire, nous alerte que avec la canicule il est demandé de vérifier les réservoirs d'eau tout les quinze jours ,au lieu de tous les mois.(Vérifier les compteurs, le débit, surveillance..).

Certaines communes sont équipées de systèmes de relevé automatisés :

- les relevés des compteurs de réservoir, sont réguliers,
- les alertes se font en cas de baisse de débit ou tout autre dysfonctionnement.

Monsieur le Maire nous propose de faire une demande de devis pour automatiser les relevés .

Le coût serait conséquent , mais très vite amorti, avec des surveillances plus régulières.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de faire réaliser des devis pour la relevé des compteurs, suivi et alerte.

• **Occupation logements communaux :**

- Mme MAUROIS Roxane désire louer à dater du 15 août le logement communal sur la Mairie.
- Mme MANUELLE Elise, déjà résidente sur la commune, désirerait emménager dans le logement communal qui était occupé auparavant par Mr CONSTANTINO Laurent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve ces locations.

• **Candidatures poste à pourvoir de secrétaire de Mairie Commune de Cubières**

Monsieur le Maire nous présente plusieurs candidatures pour le poste de secrétaire de Mairie de la commune.

Après examen, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal retient plusieurs profils et décidera de convoquer les postulantes pour un entretien après avoir fait étudié ces candidatures par Monsieur SAINT-LEGER.

- Monsieur EVANS de Ville-Haute nous fait savoir que le chemin au dessus de son domicile est très endommagé suite aux intempéries.
- Aux Alpiers, Monsieur ROCHER Claude, indique qu'au lieu dit « Ruisseau de la Combe » un passage à gué serait nécessaire
- Mme RIBIERE Valérie signale qu'une partie communale, lieu de stationnement, située en haut de la Rue Favarède est complètement détériorée après les intempéries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mardi premier juillet à vingt-trois heures et dix minutes.

Le Maire, Stéphan MASSADOR :



Le secrétaire de séance, Valérie RIBIERE :



Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le



ID : 048-214800534-20250722-DELIB_2025_22-DE